

N°17-06-84

L'an deux mil dix-sept, le lundi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. DUFOUR), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FOURNIER D. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BEE D.

Absents :

Madame DEGREMONT F.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Nicole DE JONGHE est élue secrétaire.

OBJET : SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) – MAISON DU PAPIER

Rapporteur : Christian LEROY

Par délibération n° 17-03-14 du 6 mars 2017, le conseil communautaire a décidé l'acquisition de la Maison du Papier, sise à Esquerdes.

Afin d'accompagner ce projet, il propose que la Communauté de Communes sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local "contrat de ruralité".

Le montant total de l'opération est de **490 000,00 €HT**.

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement global de l'opération,
- De décider de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide de **200 000,00 €**
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES				
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES				
ACTION 4 - 3 : Acquisition et repositionnement de la Maison du papier				
DEPENSES		RESSOURCES		%
<u>Dépenses éligibles</u>	Montant H.T.		Montant	
<u>Acquisition de la Maison du Papier</u>	330 000,00 €	Etat - FSIL	200 000,00 €	41 0
<u>Travaux d'aménagement intérieur</u>				
Décloisonnement, recloisonnement, électricité, sols, peinture	130 000,00 €			
<u>Frais d'étude</u>				
Maîtrise d'œuvre	25 025,00 €			
Géomètre, études de sols,...	4 975,00 €			
		Sous-total subventions	200 000,00 €	41
		<u>Autres</u>		
		Fonds propres CCPL	290 000,00 €	59
Sous-total subventionnable	490 000,00 €	Total	490 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170626-17-06-84-DE
Date de télétransmission : 29/06/2017
Date de réception préfecture : 29/06/2017